

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 5

Vorwort: Israéliens et Palestiniens : situation inextricable?
Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Mai 2002

| | Pages |
|---|-------|
| Editorial | |
| Israéliens et Palestiniens: situation inextricable! | 3 |
| Dossier «Terrorisme» | |
| Guerre totale en Espagne (1) | 6 |
| Situation politico-militaire | |
| Transformation de la guerre (2) | 12 |
| Guerre aérienne | |
| Le tout aérien dans le Golfe et au Kosovo (3) | 17 |
| Armement | |
| Le «VBCI» de l'armée française | 23 |
| SPAC | |
| Gérer l'instruction SPAC | 25 |
| Instruction | |
| Lettre d'information N° 3 du CIAL | 28 |
| Tradition | |
| A propos du «Dolch» | 30 |
| Histoire | |
| A propos des Malouines (1) | 33 |
| Découverte à propos du service capitulé | 40 |
| Compte rendu | |
| Langendorf: Jomini, «Faire la guerre» | 45 |
| Un ouvrage collectif sur la Suisse face au chantage | 47 |
| Opinion | |
| Le combat qui commence... | 50 |
| Nouvelles brèves | 52 |
| Revue des revues | 55 |
| SSO: Comité central | 1 |
| RMS-Défense Vaud | II-V |

Israéliens et Palestiniens: situation inextricable?

Quoique disent les bien-pensants, adeptes du langage politiquement correct et du «totalitarisme droit-de-l'hominien¹», il existe sur la planète des situations inextricables, des régions où tensions et violence risquent à tout moment d'atteindre des paroxysmes inimaginables, malgré l'existence du droit humanitaire. Certains de ces foyers d'affrontements et de massacres existent depuis des siècles... Il y a une tragédie albano-serbe, une tragédie israélo-palestinienne et, dans une certaine mesure, irlandaise, qui met aux prises des protestants et des catholiques.

Contrairement à la plupart des journalistes et des leaders d'organisations non gouvernementales qui émettent dans la foulée des jugements définitifs, nous ne prétendons pas soutenir des «bons» et dénoncer des «méchants», car nous sommes convaincus que de telles situations relèvent de l'irrationnel, de la violence en dessous du seuil de la guerre, donc de ce phénomène-guerre, agressivité collective organisée, que personne n'a jamais pu expliquer scientifiquement, donc éradiquer. Osons donc quelques remarques et questions dérangeantes!

Dans la durée, le terrorisme, quand il n'est pas le fait d'un groupuscule comme les Brigades rouges ou la Fraction Armée rouge mais d'une organisation comme le Front de libération nationale pendant la guerre d'Algérie, comme le Hamas et d'organisations pro-

ches du Fatah de Yasser Arafat, est assimilable à un cancer dont les métastases, s'il n'est pas soigné rapidement, contaminent tous les organes. Cette forme de terrorisme annihile très vite des décennies d'efforts juridiques et humanitaires tendant à limiter l'horreur de la guerre, à protéger les non-combattants.

N'est-ce pas à cause du terrorisme du FLN que la torture et les «corvées de bois» ont été pratiquées dans l'armée française, spécialement lors de la bataille d'Alger? Face à des adversaires qui ne tiennent aucun compte des principes moraux et humanitaires, qui s'en prennent à la population civile, les citoyens et les responsables, civils et militaires, ne ressentent-ils pas instinctivement le besoin impérieux de recourir aux moyens qui devraient empêcher de tels attentats de se reproduire? Il s'agit aussi de

¹ Selon la formule du professeur Eric Werner dans *L'après démocratie. Lausanne, L'Age d'homme, 2001.*

venger les victimes... Que devient alors le respect des droits de l'homme ?

Depuis le début de l'intervention militaire israélienne dans les territoires autonomes palestiniens, les médias et une partie des opinions occidentales se déchaînent contre Israël, son gouvernement, en particulier Ariel Sharon, et manifestent une sympathie débordante pour ces « pauvres » Palestiniens. Des synagogues brûlent en Europe, bien qu'on ne peut pas confondre les citoyens israéliens et les communautés religieuses juives dans le monde, qui comprennent des citoyens britanniques, français ou suisses comme les autres. Non ! Ariel Sharon n'est pas « fou », il cherche à détruire les bases des terroristes qui commettent des attentats en Israël. Le tout est de savoir si sa stratégie peut réussir...

Pourtant, une appréciation objective de la situation, qui ne cherche pas qui a commencé, révèle que, dans les deux camps, il y a violation des droits de l'homme et que ceux-ci semblent mis en veilleuse sur le territoire de l'ancienne Palestine.

Le nationalisme palestinien et israélien n'est-ce pas un paramètre essentiel qui explique cette violence en dessous du seuil de la guerre ? Deux peuples veulent définir le présent et l'avenir en se référant à un passé très lointain, en déformant la réalité historique. Les Serbes et les Albanais en font de même. La Grèce et la Macédoine n'ont-elles pas failli se battre parce que le gouvernement de Skopje voulait faire figurer sur son drapeau le « Soleil » de Philippe II de Macédoine (V^e siècle avant Jésus-Christ) !

L'Intifada, qui n'est en aucun cas un mouvement spontané mais une stratégie mise en œuvre par des mouvements palestiniens, vraisemblablement par Arafat lui-même, ne consiste-t-elle pas à envoyer des enfants jeter des pierres sur les blindés et les soldats israéliens, dans l'espoir que l'adversaire ouvrira le feu et que l'on aura des images de morts et les blessés, des enfants « innocents », à présenter sur les chaînes de télévision du monde entier. Engager des enfants-soldats, même s'ils sont sans arme et sans équipement, est-ce conforme aux droits de l'homme et de l'enfant ?

Recruter, conditionner, endoctriner, envoyer en « mission » des kamikazes (des jeunes gens et des jeunes filles), avec des explosifs à la ceinture, se faire sauter dans des lieux publics ou des bus israéliens, est-ce conforme aux lois de la guerre ? Pensant aux responsables palestiniens, ne pourrait-on pas parler de crime de guerre ou de crime contre l'humanité ? Madame Carla del Ponte a-t-elle ouvert une instruction ? Est-ce une politique conforme aux droits de l'homme de la part de plusieurs Etats arabes d'avoir laissé, pendant plus de cinquante ans, croupir dans des camps des centaines de milliers de réfugiés palestiniens ? N'était-ce pas pour disposer d'une « arme de guerre » contre Israël ?

Si les violations des droits de l'homme sont insupportables sur le territoire de l'ancienne Palestine, pourquoi le ministre français Bernard Kouchner, un grand spécialiste en la matière, ne prône-t-il le droit à l'ingérence humanitaire ? Serait-ce parce que les autorités et les forces armées israéliennes sont efficaces, bien équipées et déterminées ?

Colonel Hervé de Weck